

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 30 Novembre 2022	Séance du Mardi 06 Décembre 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Six Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 36	
Présents : 27	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	
Rapporteur	Joseph RODRIGUEZ	Vice-Président en charge de l'eau et de la GEMAPI

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Christiane FLUCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), par M. Aleix BERTRAND (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Laurent SOUCHON (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par Mme Isabelle SILHOL (Péret), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Aleix BERTRAND (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Budget Eau Interc'Eau – Décision modificative n°2

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L2313-1, L5211-36 et R5211-13,

Vu la délibération n°2022.04.12.27 portant adoption du budget annexe Eau « Interc'eau »

Vu la délibération n°2022.09.27.05 portant décision modificative n°1 du budget Eau Interc'eau

Monsieur RODRIGUEZ rappelle aux membres du Conseil communautaire que la décision modificative permet à l'assemblée délibérante, de modifier en cours d'exercice la prévision budgétaire inscrite initialement au budget primitif de l'exercice.

Les décisions modificatives présentées au Conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

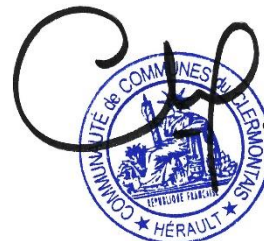
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires suivants :
 - Réajustement des charges du personnel en augmentation suite à la revalorisation du point d'indice,
 - La régularisation des comptes en dépenses et recettes des opérations pour le compte de tiers.

Dépenses exploitation			Recettes exploitation		
Chap.	Désignation	DM n°2	Chap.	Désignation	DM n°2
<i>Rappel section exploitation – Total BP 2022</i>		3 356 372,82	<i>Rappel section exploitation – Total BP 2022</i>		3 356 372,82
012	Charges de personnel	+ 30 000,00			
022	Dépenses imprévues	-30 000,00			
Total DM 2		0,00 €	Total DM 2		0,00 €
Total section exploitation		3 356 372,82 €	Total section exploitation		3 356 372,82 €
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	DM n°2	Chap.	Désignation	DM n°2
<i>Rappel section investissement – Total BP 2022</i>		5 283 356,08 €	<i>Rappel section investissement – Total BP 2022</i>		5 283 356,08 €
4581	Opération pour compte tiers	+ 66 000,00 €	4582	Opération pour compte tiers	+ 66 000,00 €
Total DM 2		+ 66 000,00 €	Total DM 2		+ 66 000,00 €
Total section Investissement		5 349 356,08 €	Total section Investissement		5 349 356,08 €

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20221212-2022-12-06-08-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022